Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice *: 11*
Présent(s) *: 9*
Absent(s) représenté(s) *: 1*
Absent(s) non représenté(s) *: 1*
Ne prennent pas part au vote *:*
Votants *: 10*
Date de convocation *: 22 avril 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 22 avril 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 avril 2026

Délibération n° DE-270426-001

ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS

Le 27 avril 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Présidente du CCAS,

Présent(s) : BAUDOUIN Marie-Christine. BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. DEDUIT James. GASPAR Sophie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MORISSET Marie-Claude. TORVIC-LECLERC Hans.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : LUROT Claire à LEUILLER Patricia.

Absent(s) non représenté(s) : RAMAIN Catherine.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Martine MERCIER.

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260427-DE-270426-001-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Rapporteur : Marie-Christine BAUDOUIN

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles L. 123-6 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Conseil d'Administration doit procéder à l'élection de sa Vice-présidente au vote à la main levée conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'action sociale et des familles,

Le rapport de la Présidente au Conseil d'Administration entendu,

Une seule candidature étant présentée, a été déclarée élue par 10 voix la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Martine MERCIER.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Martine MERCIER

La Présidente du CCAS,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 30 avril 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260427-DE-270426-001-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026